

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
21 octobre 2003

Original: français

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999)
concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités
qui leur sont associées****Note verbale datée du 20 octobre 2003, adressée
au Président du Comité par la Mission permanente
de la Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la République de Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999), concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, et a l'honneur de lui transmettre ci-joint le rapport présenté par la République de Guinée en vertu des dispositions du paragraphe 6 de la résolution 1455 (2003) du 17 janvier 2003 (voir annexe).

La Mission permanente de la République de Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses excuses pour le retard accusé dans la soumission de ce rapport.



**Annexe à la note verbale datée du 20 octobre 2003, adressée
au Président du Comité par la Mission permanente de la Guinée
auprès de l'Organisation des Nations Unies**